

Communiqué de presse

La normalisation au service de la protection des données à caractère personnel

Rabat, le mercredi 28 juillet 2021

La **CNDP** (La Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) et l'**IMANOR** (L'Institut Marocain de Normalisation), respectivement représentés par son président **M. Omar SEGHROUCHNI** et par son Directeur **M. Abderrahim TAIBI**, ont signé **une convention de partenariat** pour l'élaboration des normes marocaines relatives à la protection des données à caractère personnel,

A travers ce partenariat, les deux parties prenantes s'engagent à atteindre les objectifs principaux suivants :

- Déployer des normes marocaines, tout en adaptant, le cas échéant, les normes internationales et régionales dans les domaines couverts par la présente convention, chaque fois que ces normes peuvent servir de référence pour les actions entreprises dans le cadre de processus pour la protection des données à caractère personnel.
- Elaborer des normes marocaines relatives à la protection des données à caractère personnel, prenant en compte la sécurité et l'agilité des systèmes d'information, sur la base des bonnes pratiques nationales et étrangères.
- Développer des normes et référentiels normatifs portant sur les critères et exigences liées à la protection des données à caractère personnel requises pour l'infogérance et pour l'externalisation des services associés aux systèmes d'information.
- Contribuer chaque fois que nécessaire et possible, aux travaux de normalisation menés au niveau international et régional en relation avec les domaines couverts par la présente convention.

En outre, cette convention a pour but de mettre en œuvre des labels et certificats dans le domaine de la protection des données à caractère personnel qui pourraient appuyer le processus de mise en conformité aux dispositions légales applicables en la matière des différents organismes concernés.

Aussi, les deux Parties collaborent pour mener conjointement des actions de sensibilisations, et d'organiser des sessions de formations sur les normes et les techniques de leurs mises en œuvre.

Enfin, les Parties ont convenu de partager leurs expériences en matière de management de la protection des données à caractère personnel en cohérence avec les problématiques de qualité, de sécurité des systèmes d'information et de leur l'agilité.